

LAILA BOYER NATUROPATHE, ACCOMPAGNATRICE EN JEÛNE ET RANDONNEE

VOS COORDONNEES ET VOS INFORMATIONS PERSONNELLES :

Je souhaite participer au stage du samedi (Arrivé à partir de 16h30), au vendredi
(Départ après la reprise alimentaire, vers 13h30/14h).

NOM : PRENOM : Date de naissance :

Féminin ☐ Masculin ☐

Poids : Taille :

Adresse :

Code Postal Ville :

Téléphone : Mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence et Numéro

Est-ce mon premier jeûne : ☐ Oui ☐ Non

☐ Je suis sous traitement médical pour la pathologie suivante :

Dans ce cas, **merci de joindre obligatoirement un certificat médical** attestant la possibilité du Jeûne et de la marche.

HEBERGEMENT ET TARIFS :

Tarif du stage d'une durée de 6 jours, comprenant :

L'encadrement dans la pratique du jeûne, l'encadrement dans les randonnées, la structure confort, les soirées à thèmes avec intervenants extérieurs, les bouillons (avec uniquement des légumes frais bio), tisanes bio, jus à l'extracteur, l'eau de source, le repas de reprise, le massage d'une heure par personne.

Cocher la formule choisie entre les deux :

☐ Chambre partagée avec un autre stagiaire* : **750€ / personne** (soit 2 chambres)

☐ Chambre privée (avec lit double) avec salle de bain privative et toilette : **900€ / personne** (soit 2 chambres)

☐ Chambre privée avec salle de bain et toilette partagée : **800€/personne** (soit 2 chambres)

*Uniquement si un autre stagiaire choisit également cette option, sinon le tarif chambre individuelle est appliqué.

Tarif **Formule duo** (couple, amis, liens de famille) : **1600€ (soit 800€ par personne)**.

VOTRE INSCRIPTION

Pour valider mon inscription, je procède au paiement soit :

☐ Par chèque :

1 chèque d'acompte de 400€/personne encaissé lors de l'inscription + 1 chèque du solde encaissés seulement 15 jours précédant la date du début de stage. À l'ordre de « LAILA BOYER ».

☐ Un virement bancaire :

Si vous souhaitez payer par virement, vous pouvez procéder à un acompte de 50% à votre inscription et à un deuxième 15 jours avant votre arrivée.

IBAN FR76 1558 9335 3906 8159 1714 021

BIC CMBRFR2BXXX Banque CMSO CCM PESSAC ALOUETTE Titulaire LAILA BOYER.

Inclus dans ce prix : les draps et serviettes de toilettes, les boissons bio (jus de fruits et légumes frais à l'extracteur, bouillons de légumes, tisanes, eau de source), conseils personnalisés, écoute et informations sur le Jeûne, accompagnements aux activités et ateliers (réveils musculaires, randonnées guidées, pilate ou yoga, auto-massage chinois...).

Inclue également : pendant le stage, un massage relaxant aux huiles essentielles, bilan de vitalité + conseils personnalisés ...).

En option : soin énergétique : Access Bars ou Reiki. Les prix peuvent varier en fonction des intervenants.

NB : En cas de désistement de ma part, à moins de 21 jours du début du stage, l'acompte sera perdu. Toute annulation entraîne une retenue de 30 € pour frais de dossier. En cas de départ anticipé, quelle que soit la cause, la totalité du séjour est due.

Je prends note que ma réservation ne deviendra définitive que lorsque j'aurai retourné par voie postale ou e-mail, ce bulletin d'inscription dûment signé comme il est indiqué ci-dessous et procédé au règlement de l'acompte.

Ce bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé.

CONTRES – INDICATIONS AU STAGE :

Contre-indications à la cure de Jeûne et à la Monodiète de 7 jours : La cure de jus, de jeûne et la monodiète s'adressent à des personnes en bonne santé. Ces cures sont strictement contre indiquées en cas d'amaigrissement extrême, d'anorexie, d'hyperthyroïdie décompensée, d'artériosclérose cérébrale avancée, d'insuffisance hépatique ou rénale avancée, grossesse ou d'allaitement, de dépendances, d'ulcère de l'estomac ou du duodénum, d'affections coronaires avancées, décollement de la rétine, psychose, anorexie, diabète de type 1, maladies tumorales et sclérose en plaques, et tout traitement allopathique en général.

J'ATTESTE :

J'atteste, dans une démarche libre et volontaire, vouloir effectuer un stage « Jeûne et Randonnée » avec LAÏLA BOYER, dans la villa de Contis, situé à Lit et Mixe, dans les Landes.

J'atteste pour ce faire, être en mesure de marcher au minimum 3 heures par jour, être en bonne santé et je m'engage à assurer mes responsabilités personnelles et en groupe.

J'atteste que mes déclarations sont sincères et véritables et dégage Laïla BOYER de toute responsabilité à ce sujet.

J'atteste que je m'engage également à avertir tout changement de situation sur ma santé pouvant survenir avant le séjour. J'ai bien pris connaissance des contre-indications du jeûne citées au-dessus.

J'atteste avoir versé deux chèques : un chèque de 400€ en tant qu'acompte de réservation (ordre : Laila Boyer) + un chèque du solde dû (selon la chambre choisie), encaissé les quinze jours précédant le stage, ou avoir effectué un virement d'un acompte de 50% à votre inscription et un deuxième 15 jours avant votre arrivée sur le compte ci-dessous :

IBAN FR76 1558 9335 3906 8159 1714 021

BIC CMBRFR2BXXX Banque CMSO CCM PESSAC ALOUETTE Titulaire LAILA BOYER.

Les acomptes sont remboursés en cas d'annulation jusqu'à 21 jours avant le stage.

Bulletin d'inscription à remplir et à renvoyer avec les arrhes de réservation : LAILA BOYER – 16 Bis rue de France, 33600 PESSAC.

Gardez avec vous un double de ce bulletin d'inscription.

ACCES à CONTIS:

Par la route :

Autoroute A63, sortie N° 14 ONESSE ET LAHARIE, direction Mezos, Saint Julien en Born, Contis.

En train :

Gare SNCF à Morcenx (35km) et Dax (55km).

En avion :

Aéroport à environ 100km

<https://www.bordeaux.aeroport.fr/> (au nord)

<https://www.biarritz-parmeaeroport.fr/> (au sud)

Pensez à prévoir du co-voiturage.

Site internet de co-voiturage <https://www.blablacar.fr/>

Date :

Signature Mention manuscrite "LU et APPROUVE"

Conditions générales de ventes et d'utilisation

En acceptant ce règlement, je suis informé(e) que je dois être couvert(e) par une assurance Responsabilité Civile en cas de dégâts que je peux occasionner. Dans le cadre d'un stage, le participant doit vérifier que son assurance couvre bien toutes les activités pratiquées lors de la cure jusqu'au dernier jour de stage. Je renonce à toute poursuite pénale, civile, administrative et judiciaire envers Laïla BOYER et ses collaborateurs sur les lieux de stage et déclare avoir pris connaissance de toutes les modalités de séjour. Je décharge donc l'organisatrice des stages de Jeûne Laïla BOYER dans son activité commerciale sous le régime auto-entrepreneur N° SIRET 510232655, de toute responsabilité

en cas d'incident ou d'accident, de santé ou de circulation pouvant survenir aux tierces personnes, à moi-même ainsi qu'aux infrastructures et matériaux utilisés lors des cures proposées.

Je déclare être en bonne santé, et en mesure de pouvoir faire plusieurs heures de marche par jour (3 à 4h), avoir été informé(e) des risques et contre-indications de ces stages de Jeûne et de les accepter en connaissance de cause.

I. Domaine d'application

Laïla BOYER, Praticienne de Santé Naturopathe (Agrée APNF) propose des stages de Jeûne aux particuliers. Les conditions générales s'appliquent aux contrats relatifs aux stages proposés ainsi qu'à toutes les autres prestations fournies aux participants. Toute disposition dérogatoire figurant dans les CGV du participant ne s'applique pas, sauf si la dérogation a été explicitement reconnue par les organisateurs.

II. Réservation et conclusion du contrat

La réservation d'un stage est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription et du versement de l'acompte ou du paiement intégral du stage. L'engagement écrit et signé de « J'ATTESTE » est obligatoire pour pouvoir participer au stage. Chaque participant doit avoir remis à l'organisation son bulletin d'inscription.

Une réservation devient définitive par le renvoi de la confirmation de réservation par nos services. Le participant déclare avoir pris connaissance des contre-indications indiquées ci-dessous * et décharge de toute responsabilité les organisateurs et les intervenants prévus sur les dits stages.

* Contre-indications :

Le participant doit être en bonne santé, ne souffrir d'aucune carence reconnue. Les stages sont strictement contre indiquées en cas d'amaigrissement extrême, d'anorexie, d'hyperthyroïdies décompensée, d'artériosclérose cérébrale avancée, d'insuffisance hépatique ou rénale avancée, grossesse ou allaitement, de dépendances, d'ulcère de l'estomac ou du duodénum, d'affections coronaires avancées, de décollement de la rétine, de psychose, de diabète de type I, de maladie tumorale, de sclérose en plaques. Les enfants et les femmes enceintes ne peuvent absolument pas participer à un de nos stages sauf sur prescription médicale. Pour les personnes âgées, il est recommandé de demander l'avis de leur médecin traitant.

En dehors des contre-indications strictes, un certificat médical d'aptitude à un stage est demandé pour les personnes sous traitement médical désirant effectuer un séjour chez nous. Pour ces personnes, un certificat médical d'aptitude devra être présenté au plus tard au début du séjour sous peine de non-remboursement dudit séjour en cas de souci médical.

III. Annulation / Résiliation

Outre le délai de rétractation légal de 14 jours, en cas de désistement de la part du participant, toute modification ou annulation devra être notifiée par courrier à l'adresse suivante : **Laïla BOYER, 16 Bis rue de France, 33 600 PESSAC**. La date de réception du courrier fera foi pour appliquer le barème de remboursement suivant :

- Jusqu'à 21 jours avant l'arrivée prévue : les arrhes sont remboursées et 30 euros de frais de dossier seront retenus.
- Moins de 21 jours avant l'arrivée prévue, d'interruption du stage ou de non-présentation : 100 % du stage sera dû. Et l'organisation se réservera le droit d'exiger la somme complète par tout moyen légal mis à sa disposition.
- Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

IV. Tarifs et paiements

Tous nos stages comprennent un tarif prestations et un tarif hébergement inclus dans le tarif annoncé. Des prestations complémentaires facultatives sont prévues sur place et sont à régler directement.

V. Responsabilité pour les objets apportés

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les objets de valeur (appareils photos, ordinateurs, tél portable, bijoux, argent liquide...) qu'ils soient confiés à l'équipe encadrante ou laissés sur place.

VI. Dispositions finales

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français.

RÈGLEMENT INTERIEUR

Afin de bien vivre votre semaine de stage, voici certaines règles à respecter qui sont indispensables pour l'ensemble des hôtes et la réussite de votre séjour.

Nous vous prions de bien vouloir lire le règlement intérieur et nous en renvoyer une copie signée. Si un client ne respecte pas le règlement, LAILA BOYER aura le droit d'interrompre Le stage conformément aux stipulations des conditions générales de vente. La cure de jeûne avec l'organisatrice ne peut être suivie qu'à partir de 18 ans et répondre aux critères de santé sans contre-indications au jeûne et randonnée.

Déroulement de la cure : Les horaires : amplitude horaire maximum 8 h à 21 h, et 14 h le dernier jour.

Un planning du programme de la semaine sera communiqué dans la cuisine. Nous accueillons nos clients le premier jour à partir de 16H30, sauf ceux qui arrivent plus tôt par le train et le taxi. La présentation du stage débute à 18H, elle est indispensable pour les nouveaux stagiaires. La cure se termine le dernier jour à 14H après le repas de reprise. Si toutefois vous devez partir avant le repas, il vous sera donné dans une boîte à emporter. Le groupe se compose de 6 personnes maximum. Concernant la randonnée, nous nous adaptons au rythme le plus lent avec plusieurs arrêts prévus sur le parcours.

Pour le bon déroulement du stage, nous vous demandons de respecter les temps de silence et de respecter les autres clients désireux de calme.

Pensez à garder un double exemplaire signé.

A :

Date :

Votre Signature précédée de la mention « lue et approuvée » :

